

Commission de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des deux réunions du 24 juin 2024
2. 8389 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition et le soutien logistique du matériel roulant pour les besoins de l'Armée luxembourgeoise
- Rapporteur : Monsieur Guy Arendt

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 8444 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et modifiant :
 - 1° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 2° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 3° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
 - 4° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
 - 5° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 6° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;
 - 7° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable ;
 - 8° la loi du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement ;
 - 9° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ;
 - 10° la loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures ;
 - 11° la loi modifiée du 21 novembre 1984 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975 ;
 - 12° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
 - 13° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
 - 14° la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles ;
 - 15° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les

conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.

et abrogeant :

1° la loi modifiée du 24 juillet 2020 visant à mettre en place un fonds de relance et de solidarité et un régime d'aides en faveur de certaines entreprises ;

2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises

- Rapporteur : Madame Corinne Cahen

8445 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028

- Rapporteur : Madame Corinne Cahen

- Échange de vues avec Madame la Ministre de la Défense au sujet du budget de l'État pour l'année 2025

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Jeff Boonen (en rempl. de M. Emile Eicher), Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen (en rempl. de Mme Simone Beissel), M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Franz Fayot (en rempl. de M. Georges Engel), M. Marc Goergen, Mme Françoise Kemp (en rempl. de M. Alex Donnersbach), M. Ben Polidori (en rempl. de Mme Taina Bofferding), Mme Sam Tanson, M. Tom Weidig, Mme Stéphanie Weydert (en rempl. de Mme Nancy Arendt épouse Kemp)

Mme Corinne Cahen, Rapporteur des projets de loi 8444 et 8445

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Directrice ; Col Guy Hoffmann, Directeur national de l'Armement, Département armement/acquisitions et investissements ; M. Pitt Wangen, Chef de département, Département administratif ; M. Michael Schuster, Attaché de presse ; de la Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Lëtzebuergger Arméi :

Col Georges Eiden, Directeur de la Division Administration et Finances

Mme Ifeta Sabotic, M. Félix Schaack, du groupe parlementaire DP

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission

*

1. Approbation de projets de procès-verbal

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. Projet de loi 8389

Monsieur le Président-Rapporteur ayant brièvement présenté le projet de rapport, celui-ci est adopté par la Commission en sa majorité (voix contre : ADR). Comme temps de parole, la commission propose le modèle de base.

3. Projets de loi 8444 et 8445

Madame la Ministre indique que le budget pour le volet Défense a été élaboré avec deux considérations principales :

- poursuivre à fournir des aides substantielles à l'Ukraine, l'oratrice estimant ceci comme indispensable dans la situation d'aujourd'hui ;
- continuer à investir dans nos propres capacités militaires et dans des capacités *dual-use*.

S'il peut être souhaitable d'investir dans d'autres domaines (écoles, mobilité, etc.), cela ne tiendrait pas compte de la réalité, comme la Russie représente une menace, en jargon militaire « ennemi ». La nervosité se fait surtout sentir dans les pays baltes. Les échanges de vues que Madame la Ministre avait là-bas ont à nouveau souligné l'importance d'investir à un niveau élevé dans notre défense nationale et la défense collective.

Effort de défense

Le contexte demeurant la guerre d'Ukraine, les dépenses de défense doivent continuer à augmenter. Madame la Ministre rappelle l'objectif d'un effort de défense de 2% du RNB¹, décision prise lors du sommet de l'OTAN² à Vilnius en juillet 2023. Cet objectif a été exposé en détail maintes fois à la présente commission.

Le Conseil de gouvernement a décidé d'atteindre cet objectif en 2030. Il a marqué son accord pour utiliser le RNB dans le cadre de l'élaboration du budget, la référence ayant été jusqu'à présent le PIB. Les éléments de l'effort de défense seront désormais exprimés en pourcentage du RNB au lieu de sommes, l'OTAN évaluant l'effort de défense également en termes de RNB.

Concernant la trajectoire de l'effort de défense³ exprimée en termes de RNB (cf. annexe p. 5), le calcul se base sur les prévisions du STATEC⁴ d'août 2024 ; les montants indiqués en euros sont donc des estimations. Ne disposant pas de données du STATEC pour 2029 et 2030, une indication en euros n'est pas possible pour ces deux années. La tendance montre cependant clairement vers le haut : la présentation faite à la commission en juin⁵ indiquait pour 2030 environ le double d'aujourd'hui, à savoir 1,461 milliard €.

Le Conseil de gouvernement a chargé l'IGF⁶ et la Direction de la Défense de voir quelles dépenses d'autres administrations peuvent être considérées comme dépenses de défense et donc comptabilisées à titre d'effort de défense. Cette augmentation de l'effort de défense sans créer de nouvelles dépenses se fait également dans les autres pays de l'Alliance et est conforme aux critères de l'OTAN.

¹ Revenu national brut

² Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO – North Atlantic Treaty Organization)

³ Nouvelle trajectoire adoptée par le Conseil de gouvernement le 5 juin 2024 (la trajectoire précédente datant de juin 2022)

⁴ Institut national de la statistique et des études économiques

⁵ Réunion du 12 juin 2024

⁶ Inspection générale des finances

Le calcul de l'effort de défense inclut :

- le budget de la Direction de la Défense: 193 millions d'euros;
- le budget de l'Armée luxembourgeoise : 171 millions d'euros;
- les dépenses du Fonds d'équipement militaire (FEM) : 305 millions d'euros;
- 1,6% du budget global de la Police grand-ducale : 8 millions d'euros;
- les projets d'infrastructure de l'ABP⁷ et dépenses d'autres administrations : 69 millions d'euros;
- les nouvelles dépenses identifiées : 45 millions d'euros ; il s'agit par exemple des prestations de sécurité sociale pour le personnel de l'Armée luxembourgeoise (3,4 millions d'euros), d'un projet de l'Administration des ponts et chaussées, à savoir de la nouvelle voie d'accès à la Caserne du Härebiërg à partir du Fridhaff (1 million d'euros), du loyer pour le bâtiment de la Direction de la Défense, de la part des intérêts des dettes étatiques proportionnellement aux investissements en matière de défense (plus de 25 millions d'euros), de différentes contributions versées par le Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur à certaines organisations, dont les contributions au budget de l'OTAN.

La recherche de nouvelles dépenses pouvant être prises en compte pour l'effort de défense sera poursuivie, aussi dans le contexte de la résilience, autre volet important.

Le soutien militaire de l'Ukraine figure parmi les dépenses du FEM (cf. Infra).

Budget de la Direction de la Défense (hors dotation FEM)

Le budget s'élève au total pour 2025 à 192 593 796 € et reste en gros constant (2024 : 191 522 215 €).

Du côté des dépenses courantes, le lancement du satellite du programme LUXEOSys entraînera une augmentation due aux coûts de fonctionnement (article budgétaire 01.05-12.301 – « Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des technologies spatiales », passant de 14 116 988 € en 2024 à 17 817 424 € en 2025).

La contribution à la « European Peace Facility » (EPF)⁸ augmente également ; elle est comprise dans l'article budgétaire 01.05-35.035 – « Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense », lequel passe de 35 011 533 € en 2024 à 45 176 172 € en 2025.

Les dépenses en capital hors dotation FEM diminuent légèrement, notamment l'article budgétaire 31.05-54.062 – « Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays » (2024 : 24 186 799 € ; 2025 : 16 350 000 €) en raison de l'adaptation du budget pour la modernisation du siège de la NSPA⁹.

Pour ce qui est des **dépenses courantes**, dans les grandes lignes, la Direction de la Défense réalise beaucoup de grands projets complexes qui nécessitent ponctuellement une expertise externe. Les frais d'experts et d'études (article budgétaire 01.05-12.120 – « Frais d'experts et d'études ») sont chiffrés pour 2025 à 1 305 000 € (2024 : 1 550 000 €) et incluent le budget pour l'étude pour les projets d'infrastructures dans le cadre du bataillon belgo-

⁷ Administration des bâtiments publics

⁸ <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/european-peace-facility/>

⁹ NATO Support and Procurement Agency

luxembourgeois¹⁰, dont un hub militaire multimodal (M3H) qui sera installé à Sanem pour la maintenance des véhicules du bataillon; ce « maintenance center » fait partie de l'extension de la WSA.

Dans le domaine Space, le programme LUXEOSys constitue une grande partie du budget de la Défense (cf. ci-dessus article budgétaire 01.05-12.301).

Dans le domaine R&D (recherche et développement), Innovation et Industrie, des dépenses de 20 932 771 € sont prévues pour 2025 (article budgétaire 01.05-35.038 – « Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense »). Ces investissements, notamment ceux qui sont « dual-use », profitent en règle générale aussi au secteur civil, précisément aux entreprises et centres de recherche par l'appel à projets organisé avec le ministère de l'Économie, Luxinnovation, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et le Fonds National de la Recherche. Sur le plan international, il importe également d'associer les entreprises à la « value chain » de projets de l'Union européenne, par exemple dans le cadre de l'Agence européenne de défense (AED), et de l'OTAN.

Dans le domaine Cyber, Madame la Ministre mentionne deux projets majeurs avec l'Université du Luxembourg, dont la mise en œuvre s'étendra sur les prochaines années : la « Cyber Policy Chair »¹¹ (couvrant le volet légal et politique du domaine Cyber) et le « Competence Hub in Research in Cybersecurity and Cyber Defence » (CyberHub)¹² (couvrant le volet technique du domaine Cyber).

Pour l'article budgétaire 01.05-12.300 – « Développement, locations, et acquisitions de services dans le domaine de la cyber défense », un montant de 2 832 750 € est prévu.

Un montant de 45 176 172 € est projeté pour la « Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense » - article budgétaire 01.05-35.035 (cf. supra). Cet article budgétaire est constitué pour l'essentiel

- par la contribution luxembourgeoise « pour assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales », chiffrée à 25 966 000 € : ainsi, en coopération avec d'autres pays, un hôpital « rôle 2 » au Kosovo est financé ; un autre exemple est la mise à disposition de capacités « intelligence, surveillance and reconnaissance » pour la mission EUNAVFOR MED Op Irini¹³, celle-ci ayant pour objet de surveiller l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies à la Libye ;
- par la contribution luxembourgeoise « dans le cadre de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN », chiffrée à 14 910 172 € : il s'agit par exemple de l'EATC¹⁴, une structure de commandement militaire multinationale qui organise la mobilité aérienne militaire, incluant le transport, le ravitaillement en vol (« air-to-air refuelling ») et l'évacuation médicale ; le financement de projets binationaux est un autre exemple, dont le soutien financier de la Lettonie et de l'Estonie pour la rénovation d'infrastructures militaires.

S'agissant des **dépenses en capital**, l'alimentation du FEM s'élève pour 2025 à 390 millions d'euros (article budgétaire 31.05-93.000).

¹⁰ Le bataillon belgo-luxembourgeois de reconnaissance de combat médian, objectif capacitaire proposé par l'OTAN en 2021 aux deux pays et formellement accepté par eux la même année, sera mis en place dans le but d'être opérationnel dès 2030.

¹¹ <https://www.uni.lu/en/news/chair-in-cyber-policy-to-launch-in-september-2022/>

¹² <https://www.uni.lu/en/news/competence-hub-in-research-in-cybersecurity-cyber-defence/>

¹³ <https://www.operationirini.eu/>

¹⁴ European Air Transport Command

Comme indiqué ci-dessus, la « Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays » - article budgétaire 31.05-54.062 comprend notamment les dépenses liées au programme de construction et de modernisation du siège de la NSPA à Capellen, dont le Luxembourg est le pays hôte depuis 1968.

Budget de l'Armée

Le budget de l'Armée (Section 01.06 – Défense nationale), au total de 171 224 404 €, augmente de 19% par rapport à 2024, où il s'élevait à 144 356 158 €. Cette augmentation est nécessaire pour permettre à l'Armée de remplir ses missions au Luxembourg et à l'étranger. La hausse s'explique principalement par le fait que le soutien militaire de l'Ukraine ne nécessite plus le report d'autres projets ou la non-réalisation de certains éléments, mais est désormais prévu spécifiquement dans le budget. Et surtout, le fonctionnement de l'Armée ne permet plus de tels reports.

Les **dépenses courantes** se composent notamment des postes budgétaires suivants :

- Rémunération du personnel (article budgétaire 01.06-11.005) : 103 161 898 € ;
 - Frais d'exploitation et frais administratifs ; dépenses diverses (article budgétaire 01.06-12.260) : 17 279 532 € ;
 - Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (article budgétaire 01.06-12.020) : 5 378 000 € ;
 - Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions (article budgétaire 01.06-12.303) : 2 205 748 € ;
 - Frais d'armement et munitions (article budgétaire 01.06-12.350) : 8 142 566 € ;
 - Frais d'experts et d'études (article budgétaire 01.06-12.120) : 3 725 000 € ;
- l'Armée a besoin d'un soutien externe pour certains projets, comme pour le remplacement du réseau informatique du Centre militaire.

À côté du besoin de l'Armée en matériel et en pièces de rechange, la hausse des prix du matériel se reflète aussi dans le budget.

S'agissant des **dépenses en capital**, le bon fonctionnement de l'Armée exige également une augmentation des investissements. L'« Acquisition de véhicules automoteurs » - article budgétaire 31.06-74.000 est chiffrée à 1 022 000 €. Un montant de 411 000 € est prévu pour l'« Acquisition d'équipements spéciaux » - article budgétaire 31.06-74.040, comme une cage Faraday.

Dans le contexte de certains projets, une série de licences pour des logiciels, ainsi que d'autre équipement informatique doivent être achetés, tels qu'une infrastructure informatique déployable. Ces dépenses relèvent de l'article budgétaire 31.06-74.050 – « Acquisition d'équipements informatiques, logiciels, brevets et autres biens incorporels », pour lequel un montant de 2 179 000 € est prévu.

Fonds d'équipement militaire

Pour 2025, une dotation de 390 millions d'euros est planifiée.

Les dépenses du FEM couvrent les besoins de la défense luxembourgeoise (305 millions €) et le soutien militaire de l'Ukraine (80 millions €). Il importe de faire avancer les grands projets de la défense et de permettre à l'Armée de remplir ses missions. La dotation devra augmenter dans les prochaines années pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires en vue d'atteindre l'objectif d'effort de défense de 2% du RNB en 2030.

Dans sa séance du 5 juin 2024, le Conseil de gouvernement a décidé que l'aide à l'Ukraine est déterminée chaque année sur base des besoins et de la situation sur le terrain. Cette aide prendra la forme d'une ligne budgétaire à part et n'aura plus d'impact sur le budget de la Défense. Le support de l'Ukraine continuera à être comptabilisé à titre d'effort de défense. Comme Madame la Ministre l'a déjà expliqué au cours de la réunion du 12 juin 2024, le montant du soutien militaire au profit de l'Ukraine sera contenu dans les dépenses réelles communiquées à l'OTAN. L'effort de défense réel déclaré auprès de l'OTAN est donc susceptible de dépasser la trajectoire de l'effort de défense adoptée le 5 juin 2024.

L'aide à l'Ukraine pour 2024 a été fixée à 80 millions €, cette somme étant retenue aussi dans l'accord de sécurité bilatéral conclu en juillet entre le Luxembourg et l'Ukraine. L'aide pour l'année prochaine se situera au minimum à ce niveau.

À travers le FEM sont financés les projets majeurs (cf. annexe p. 19), par lesquels le Luxembourg est reconnu au niveau international comme partenaire crédible et solidaire et par lesquels l'Armée réussit à satisfaire à ses devoirs.

Discussion

❖ Mme Sam Tanson (déi gréng) s'intéresse à l'objectif de l'effort de défense de 2% du RNB à atteindre en 2030 et souhaiterait être informée de plus près comment cet objectif sera atteint. Le budget pluriannuel montre une hausse significative des dépenses en capital à partir de 2027. En plus, pour cette même année, les investissements prévus par la trajectoire de l'effort de défense ont augmenté de presque 70 millions € par rapport au calcul de juin 2024, cette tendance se poursuivant l'année suivante. Une telle hausse doit être planifiée dès aujourd'hui. Un hôpital militaire n'étant plus envisagé, l'oratrice voudrait apprendre quels autres projets concrets seront réalisés pour arriver au but, sachant que l'augmentation des dépenses en capital devra être encore plus grande en 2029 et 2030 pour atteindre 2% du RNB.

À la question de Mme Tanson concernant le montant déjà dépensé pour l'année en cours pour soutenir l'Ukraine, Madame la Ministre répond que l'aide fournie atteint déjà presque le montant décidé et que les 80 millions € seront complètement dépensés jusqu'à la fin de l'année.

En ce qui concerne l'objectif de 2% du RNB à atteindre en 2030, Madame la Ministre indique que la planification est déjà achevée jusqu'en 2028. 2030 étant aussi la date butoir pour l'opérationnalité du bataillon binational de reconnaissance de combat de type médian, les projets encore à prendre relativement au bataillon viendront s'ajouter jusqu'en 2030 (projets d'infrastructures, d'acquisition et de stockage de munitions, ainsi que d'acquisition et d'exploitation de moyens de simulation). En outre, le Luxembourg se verra attribuer en 2025 de nouveaux objectifs capacitaires dans le cadre du « NATO Defence Planning Process » (NDPP), de sorte qu'une planification définitive ne peut pas être faite pour le moment.

Comme la capacité du satellite GovSat-1 sera pleinement utilisée au courant des prochaines années, un autre projet à envisager est un satellite GovSat-2. Un « business case » (étude d'opportunité) est en cours d'élaboration.

Les projets d'infrastructures en cours sont continués, à savoir les projets de rénovation et de modernisation des infrastructures militaires (le Härebiërg (Centre militaire de Diekirch), le Camp Major Jules Dominique (dépôt de munitions Waldhaff) et le champ de tir Bleesdall).¹⁵

¹⁵ Ces projets sont gérés par l'Administration des bâtiments publics au profit de la Défense ; les dépenses font ainsi partie des dépenses de défense.

Ces exemples de projets majeurs montrent que le but de 2% du RNB comme effort de défense est réalisable. Les nouveaux objectifs capacitaires représentent la plus grande inconnue dans la planification. Il faut s'attendre à des objectifs ambitieux. Partant, il importe d'éviter de se retrouver plus tard dans une situation de dépassement substantiel du budget pour s'être engagé maintenant dans des projets sans avoir connaissance des nouveaux objectifs capacitaires qui exigeront une mise en œuvre relativement rapide dans les prochaines années.

Mme Tanson s'étonne d'entendre que des projets qui ne sont pas nouveaux assureraient que l'objectif de 2% du RNB serait atteint en 2030.

Le projet de loi pour le nouveau matériel roulant de l'Armée étant sur le point d'être voté¹⁶, Madame la Ministre précise que le bataillon binational avec tous les autres projets de loi de financement à venir forment du « work in progress », les besoins continuant à être identifiés au fur et à mesure. Le principal objectif du cycle actuel des objectifs capacitaires de l'OTAN, que les deux pays ont accepté en 2021, et ainsi de notre effort de défense et de notre « road map », est la mise en place pour 2030 de ce bataillon.

❖ - Dans le domaine de la défense, après un premier appel à projets R&D conjoint de la Direction de la Défense, du ministère de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec le FNR et Luxinnovation, lancé en 2022 et ayant connu du succès, M. Franz Fayot (LSAP) voudrait savoir si un nouvel appel est prévu, supposant que, dans l'affirmative, le budget 2025 en tient compte.

Confirmant l'importance du volet R&D, Madame la Ministre précise qu'il y a déjà eu deux appels avec un résultat positif. Le troisième est en cours d'élaboration, le lancement est prévu pour début 2026.

- En ce qui concerne l'objectif de 2% du RNB à atteindre en 2030, Madame la Ministre vient d'indiquer que la planification est déjà achevée jusqu'en 2028. Les projets étant destinés à avoir aussi une retombée économique - cf. efforts entrepris pour développer notamment les domaines de l'espace et de la cyber défense -, Monsieur Fayot donne à considérer que le fait de planifier longtemps en avance les projets pose pour les entreprises problème au niveau du phasage. En effet, les entreprises du « New Space », que ce soit dans le domaine du « space traffic », de l'observation de la Terre ou autre, font souvent des projets et ont des besoins à plus court terme qui s'articulent difficilement avec les projets de la Défense. L'orateur est conscient de la volonté de la Défense d'associer ces entreprises aux projets. Se pose toutefois la question de la mise en pratique et aussi de la communication avec ce secteur, par l'intermédiaire du ministère de l'Économie qui est toujours demandeur pour réaliser davantage de ces projets, ceci étant une manière d'atteindre l'objectif des 2% du RNB.

Madame la Ministre informe la commission sur la tenue de la première réunion interministérielle, présidée par Madame la Directrice de la Défense, réunissant les experts - du ministère de l'Économie, - de la Direction de la promotion du commerce extérieur et des investissements du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, - de Luxinnovation - et de la Défense afin d'élaborer des options pour générer un retour économique sur les projets. Madame la Ministre informe la commission également que la Défense a demandé à Luxinnovation de faire un « mapping » (recensement) de l'industrie de défense luxembourgeoise afin d'avoir une vue sur l'existant.

¹⁶ Dossier parlementaire 8389

Le dialogue est mené avec les entreprises pour voir quels projets présentent de l'intérêt et, dans les négociations autour de projets majeurs internationaux, pour voir où un apport luxembourgeois peut être réalisé dès le début. Ceci n'étant pas une tâche facile, la Défense est cependant bien déterminée à y arriver et, dès qu'elle sera mieux lancée, de positionner davantage des entreprises luxembourgeoises dans des projets européens et des « NATO calls ». La Défense s'efforce de rendre tout cela possible, conformément à l'accord de coalition qui prévoit que « Dans le cadre des investissements accrus, le Gouvernement adoptera une approche concertée au niveau de l'État afin de renforcer la résilience du pays face aux crises. Il veillera à créer des synergies avec d'autres secteurs en privilégiant les projets ayant des retombées positives au Luxembourg tant au niveau sociétal qu'économique. ».

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Présentation des propositions budgétaires 2025



Présentation des propositions budgétaires 2025

Commission de la Défense
du 04.11.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
*Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur*

Direction de la défense



LËTZEBUERGER ARMÉI



- Effort de défense
- Budget de la Direction de la défense
- Budget de l'Armée luxembourgeoise
- Fonds d'équipement militaire (FEM)



Effort de défense



- Suite aux développements relatifs à la situation sécuritaire en Europe et du contexte politique afférent, en particulier en rapport avec la guerre en Ukraine, le Conseil de gouvernement a décidé dans sa séance du 5 juin 2024 que le Luxembourg prend l'engagement auprès de l'OTAN d'atteindre un effort de défense de 2% du RNB en 2030.
- Le Conseil de gouvernement a également marqué son accord à ce que le RNB soit utilisé exclusivement autant dans le cadre de l'élaboration du budget de la Défense que dans la communication externe.



➤ La trajectoire de l'effort de défense exprimée en termes de RNB

	% du RNB	Millions EUR
2025	1,32%	798
2026	1,43%	901
2027	1,55%	1.022
2028	1,66%	1.116
2029	1,83%	
2030	2%	



- En plus, le Conseil de gouvernement a chargé l'Inspection générale des finances et la Direction de la défense d'identifier dans le budget d'autres administrations des dépenses, qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore prises en compte dans le calcul de l'effort et qui remplissent les critères de l'OTAN.
- Ces dépenses sont également prises en compte dans la trajectoire de l'effort de défense.



- Le calcul de l'effort de défense inclut :
 - le budget de la Direction de la défense (193M EUR)
 - le budget de l'Armée luxembourgeoise (171M EUR)
 - les dépenses du Fonds d'équipement militaire (305M EUR)
 - 1,6% du budget global de la Police Grand-Ducale (8M EUR)
 - les projets d'infrastructure de l'Administration des bâtiments publics et dépenses d'autres administrations (69M)
 - nouvelles dépenses identifiées (45M).



Budget de la Défense



	2024	2025
Dépenses courantes	144.863.692	152.650.736
Dépenses en capital (hors dotation FEM)	46.658.532	39.943.060
Budget total Direction de la défense	191.522.215	192.593.796



➤ Dépenses courantes

Frais de personnel	7 M EUR
Frais d'experts et d'études	1,3 M EUR
Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des technologies spatiales	17,8M EUR
Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des services de communication et d'information	4,9M EUR
Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement	20,9M EUR



➤ Dépenses courantes

La mise en œuvre des engagements internationaux du Luxembourg en matière de défense se poursuivront. En étroite concertation avec ses partenaires internationaux, il sera œuvré en faveur du renforcement des capacités de l'Europe à répondre aux défis sécuritaires et à renforcer les capacités militaires des organisations internationales dont le Luxembourg fait partie.

- Contributions et assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales à des missions
- Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN

➤ Total: 45M EUR



➤ Dépenses en capital

Alimentation du Fonds d'équipement militaire	390M EUR
Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN	5,3M EUR
Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux	16,3M EUR



Budget de l'Armée



	2024	2025
Dépenses courantes	139.397.732	161.348.804
Dépenses en capital	4.958.426	9.875.600
Budget total Armée	144.356.158	171. 224.404



➤ Dépenses courantes

Frais de personnel	103,1M EUR
Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	17,3M EUR
Frais d'exploitation véhicules	5,3M EUR
Frais de participation aux missions OMP et autres missions	2,2M EUR
Frais pour armes et munitions	8,1M EUR
Frais d'experts et d'études	3,7M EUR



➤ Dépenses en capital

Acquisition véhicules automoteurs	1M EUR
Acquisition d'équipements spéciaux	0,4 M EUR
Equipement de casernement et équipement divers	2M EUR
Acquisition logiciels, brevets et autres biens incorporels	2,1M EUR



Fonds d'équipement militaire



- Alimentation 2025 du Fonds d'équipement militaire: 390M EUR
- Dépenses planifiées pour les besoins de la défense luxembourgeoise: 305M EUR
- Dépenses allouées au soutien militaire de l'Ukraine: 80M EUR



➤ Projets majeurs

Programme MRTT (Multi Role Tanker Transport)	68,8M EUR
LUXEOSys	2M EUR
Prise ferme de capacités SatCom LUXGOVSAT	11,7M EUR
Cyber Cloud	11M EUR
Nouveaux véhicules CLRV	88,3M EUR
Ambulances blindées	5M EUR
Véhicules bataillon BELUX	56,8M EUR
Support militaire Ukraine	80M EUR



Questions?